

## HONORAIRES DE LOCATION

ETAT DES LIEUX : 3 € / m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et du locataire  
VISITES, CONSTITUTION DU DOSSIER et REDACTION DU BAIL : 8 € / m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et du locataire  
INVENTAIRE BAIL MEUBLE : 250 € à la charge du bailleur uniquement.  
BAUX COMMERCIAUX - PROFESSIONNELS : 10 % du loyer annuel hors charges à la charge du locataire.

## HONORAIRES DE TRANSACTION

De 40 001 € à 100 000 € : 8 %  
De 100 001 € à 200 000 € : 7 %  
De 200 001 € à 500 000 € : 6 %  
A Partir de 500 001 € : 5 %

Tous honoraires sont à la charge ACQUEREUR sauf stipulations contractées prévues au mandat

Une majoration de 0,50% sera effectuée sur les biens soumis au régime de la copropriété

Un forfait de 800 € TTC sera facturé à l'acquéreur pour un bien se situant à plus de 10 kms d'Angers

Le montant des honoraires TTC perçus par l'agence est appliqué sur le prix de vente

VENTE GARAGE : 5 000 €  
VENTE TERRAIN : 10 %  
ESTIMATION : 100 €

Toutes estimations sont OFFERTES dans le cas d'un mandat de vente confié à l'agence

Agence « TERRE & PATRIMOINE » IMMOBILIER - 14, rue Toussaint - 49 100 Angers - Tel : 02 53 57 52 92

SARL au capital de 10 000 € - RCS Maine et Loire 529 169 849

Carte professionnelle n° 49012018000032967 délivrée par la CCI de Maine et Loire